

COVID-19 | Logement social | Toulouse

COVID-19 : PATRIMOINE SA Languedocienne renouvelle son protocole d'engagements citoyens et solidaires



Illustration : Fizkes - AdobeStock

Le 18 janvier dernier, PATRIMOINE a reconduit son protocole d'engagements citoyens et solidaires. Face à la crise sanitaire, économique et sociale, un nouvel avenant au protocole vise à conforter l'accompagnement social et les solutions adaptées aux locataires en situation de fragilité économique et/ou sociale liée au COVID-19. Co-signé par les instances représentatives des locataires (CLCV, CNL, DAL HLM 31, CSF et AFOC 31), le protocole est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Un accompagnement social renforcé

Inspiré de la charte nationale signée le 5 mai 2020, le protocole initial avait été unanimement approuvé le 4 juin 2020 par l'ensemble des instances représentatives des locataires¹ – tant par celles siégeant au Conseil d'administration de PATRIMOINE (CLCV, CNL et DAL HLM 31) que par la CSF et l'AFOC 31. PATRIMOINE s'était engagée à le mettre en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2020.

Le protocole a fait l'objet d'un avenant, avec l'accord de tous les signataires, le 18 janvier dernier. Celui-ci prévoit notamment :

- La possibilité d'accorder des délais de paiement au-delà du mois de mai 2021 ;
- Le soutien et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et familiales, dont la vulnérabilité est accrue en période de confinement ;
- Une adaptation permanente des modalités de réalisation des états des lieux sortants, en lien étroit avec les représentants de locataires ;
- Le suivi renforcé de l'application du protocole et de son avenant, grâce à la mobilisation et à

¹ CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) - CNL (Confédération Nationale du Logement) – DAL HLM 31 (Droit au Logement) – CSF (Confédération Syndicale des Familles) – AFOC 31 (Association Force Ouvrière Consommateurs)

l'écoute attentive des équipes ;

- La promotion de la charte, par les Associations des Représentants de Locataires, auprès de leurs adhérents respectifs, afin d'en renforcer les effets opérationnels.

PATRIMOINE s'engage à assurer la mise en œuvre du protocole jusqu'au 31 décembre 2021. Celui-ci pourra être prorogé d'un an avec l'accord de tous les signataires.

A propos de PATRIMOINE SA Languedocienne

Créée en 1932, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) PATRIMOINE gère un parc de plus de 18 000 lots implantés sur la Haute-Garonne, le Tarn, le Tarn et Garonne, l'Aude et l'Hérault, logeant ainsi plus de 40 000 personnes. PATRIMOINE dispose d'une coopérative dédiée à l'accession sociale : La Coopérative d'Habitations, agréée Office de Foncier Solidaire (OFS).

PATRIMOINE fait partie du groupe régional Midi Habitat, qui œuvre dans des domaines variés tels que la promotion immobilière, la commercialisation de logements, le métier d'aménageur et de lotisseur, l'accession à la propriété et les services à l'immobilier. Chaque année, l'objectif de Midi Habitat est de proposer un millier de logements adaptés à tous les parcours résidentiels et d'œuvrer dans l'accompagnement de ses clients vers ces logements.

PATRIMOINE adhère aussi au Réseau national Batigère, qui fédère des ESH, Coopératives, Associations et Fondations autour du développement du logement abordable.

Pour suivre notre actualité sur le web

www.sa-patrimoine.com |   @patrimoinesalanguedocienne

Contact presse

Laurence de Boerio

06 03 10 16 56 – rplb@deboerio.net